

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet METAUX VENDEEN RECYCLAGE sur la commune principale de l'AIOT 283 Route de niort 85200 Saint-Martin-de-Fraigneau.

La référence de votre dossier est A-3-NSEMFDPQLQ et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/06/2023 à 11h42 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **52385908000021**

Organisme : **ASSYST ENVIRONNEMENT**

Fonction : **INGENIEUR D'ETUDES ICPE**

Personne morale

N° SIRET **95156236200016**

Raison sociale **FIRST NEGOCE METAL**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

131 BOULEVARD PEREIRE

75017 PARIS 17

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **METAUX VENDEEN RECYCLAGE**

Description des activités :

Le site est implanté sur le terrain d'une ancienne station-service hors fonction. Cette ancienne ICPE sera réhabilité en site de transit pour du déchet métallique non dangereux. Le terrain occupe une superficie totale de 4 306 m². L'activité principale exercée sur site est le transit, tri et préparation de déchets métalliques non dangereux, récupérés auprès des entreprises locales et des particuliers (utilisation d'un camion ampliroll). A cet effet, une plateforme bétonnée d'une superficie de 990 m² a été installée à l'extrémité Ouest. Cette plateforme est découpée en cinq cases de 180 m² en blocks béton pour trier et entreposer les métaux par matière, avec une zone centrale de 90 m² pour la manutention des différentes bennes (utilisation d'une pelle. L'entrée des camions dans le site s'effectuera à l'Est, par l'ancien portail d'accès de la station-service. La benne de déchets entrants passe sur le pont bascule, où un contrôle visuel des matières ainsi que des documents relatifs à l'information préalable est réalisé. En cas d'attente pour accéder au pont bascule ou à la zone de manutention, une zone de stationnement est aménagée au Sud-Est du site. Afin de contrôler les volumes stockés sur site, des piges de jaugeage sont installée au niveau des différentes cases. Les anciennes installations de la station-service sont réutilisées : le magasin est transformé en bureaux, et l'auvent devient une réserve, où sera entreposé le matériel (Fenwick, grappin, outillage d'entretien mécanique, bac en inox pour servir de rétention en cas de fuite hydraulique et absorbant pour huile) et les extincteurs. Le site est entièrement clôturé, avec un merlon de 2m de hauteur, une haie et un grillage au Nord, et une clôture en bois sur les autres côtés. La sortie des camions s'effectue par le Sud, par un deuxième portail. Les deux point d'accès (entrée et sortie) sont maintenus fermés en dehors des heures d'ouverture du site.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **283 Route de niort 85200 Saint-Martin-de-Fraigneau**

X : 413355

Y : 6599366

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2713	2713-2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	Surface de transit 990 m ²	D	Plateforme bétonnée, avec 5 cases de 180 m ² pour le stockage et une zone de manutention de 90 m ²

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Seules des eaux pluviales de ruissellement sont susceptible d'être produites par le site.

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Ces eaux sont collectées par différents regards repartis sur le site, et canalisée vers un séparateur d'hydrocarbures, situés au niveau de l'ancienne zone de lavage de la station-service.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **2243**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Les eaux traitées sont envoyées dans une cuve qui sera vidée à intervalles réguliers par une société de traitement adaptée.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

De par son activité, le site a vocation à trier et préparer les déchets de nature métallique pour leur transport vers les filières de traitement adaptées. Pour les déchets d'autre nature (papier, résidus alimentaire...), ces derniers seront récoltés par le service public de la commune de Saint-Martin-de-Fraigneau.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Une cuve d'un volume de 120 m3 a été aménagée au Nord du site, et est maintenue pleine afin de pouvoir assurer un arrosage du site pendant 2 heures en cas d'incendie.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le site dispose de cinq extincteurs (4 à poudre et un à neige carbonique), d'une sirène activable avec un bouton, une couverture anti-feu et un bac à sable avec pelle.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

MANDAT_ICPE.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

FIRST_NEGOCE_METAL_PLAN_DE_SITUATION.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

FIRST_NEGOCE_METAL_PLAN_DE_MASSE.pdf